



Document de séance

A9-0126/2020

29.6.2020

RAPPORT

sur la nomination proposée de Helga Berger comme membre de la Cour des
comptes
(C9-0129/2020 – 2020/0802(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Mikuláš Peksa

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE HELGA BERGER	4
ANNEXE 2: RÉPONSES DE HELGA BERGER AU QUESTIONNAIRE	7
PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND	21

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la nomination proposée de Helga Berger comme membre de la Cour des comptes
(C9-0129/2020 – 2020/0802(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0129/2020),
 - vu l'article 129 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0126/2020),
- A. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des critères fixés par l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
- B. considérant qu'au cours de sa réunion du 25 juin 2020, la commission du contrôle budgétaire a procédé à l'audition de la candidate proposée par le Conseil aux fonctions de membre de la Cour des comptes;
1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Helga Berger membre de la Cour des comptes;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE HELGA BERGER

Compétences clés

- Nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'audit
- Grande expérience d'encadrement dans l'administration et les finances publiques
- Expérience professionnelle en tant que juge
- Expérience professionnelle en matière politique et en communication
- Membre de conseils de surveillance et de comités
- Capacité à prendre des décisions, assurance, agilité et ténacité
- Mes préoccupations fondamentales sont l'indépendance, la transparence, l'efficacité, l'efficacé et la gestion optimale des moyens

Expérience professionnelle

Ministère fédéral des finances, Autriche:

Directrice générale du budget et des finances publiques janv. 2016 - en cours
Cette direction générale assume la responsabilité globale du budget fédéral autrichien, avec pour objectif de parvenir à une consolidation durable des finances publiques.

Cour des comptes autrichienne:

Directrice générale des services oct. 2010 – déc. 2015

Directrice générale de la section de contrôle 5 (État, Länder, communes) juil. 2010 – sept. 2010

Directrice générale adjointe de la section de contrôle 5 (État, Länder, communes) mars 2008 – juin 2010

Chef du service communication / relations parlementaires
Porte-parole de la Cour des comptes autrichienne oct. 2006 – juin 2010

Ministère fédéral de la justice, Autriche:

Nommée juge au Tribunal régional de Vienne

juil. 2006

Candidate à la magistrature

avr. 2003 – juin 2006

Ministère fédéral de la fonction publique et des sports, Autriche:

Cheffe de cabinet de la vice-chancelière autrichienne

spécifiquement chargée de la réforme administrative et de la fonction publique sept. 2000 – mars 2003

Gouvernement régional de Carinthie, Autriche:

Cheffe de cabinet adjointe du chef du gouvernement régional

avr. 1999 – juil. 2000

Parlement européen

Assistante parlementaire

nov. 1996 – avr. 1999

Formation / Diplômes

Université de Graz

Master en droit

1991 - 1996

Université de Graz

Formation à l'export et au commerce international

1995 - 1996

Programme Alpbach

Cours d'été sur l'intégration européenne

été 1997

Université d'État de San Diego

Formation en micro-économie

juillet 1998

Fonctions non exécutives

ACTUELLES

Présidente du conseil de surveillance

Österreichische Bundesfinanzierungsagentur (Agence financière fédérale autrichienne)

Conseil de surveillance

aws - Austrian Wirtschaftsservice GmbH (banque publique d'investissement autrichienne)

Conseil de surveillance

Justizbetreuungsagentur (organisme de droit public soutenant le ministère autrichien de la justice)

Commissaire d'État

Oberösterreichische Landesbank

Commissaire d'État adjointe

Pensionsversicherungsanstalt (organisme d'assurance retraite)

PASSÉES

Présidente du comité d'éthique

Cour des comptes autrichienne

Présidente

Comité d'arbitrage indépendant, Agence nationale antidopage

Conseil de surveillance

BIG Bundesimmobiliengesellschaft (organisme de gestion du patrimoine immobilier de l'État)

ANNEXE 2: RÉPONSES DE HELGA BERGER AU QUESTIONNAIRE

Expérience professionnelle

1. **Pourriez-vous nous décrire votre expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques, que ce soit en matière de planification, d'exécution et de gestion budgétaire, ou de contrôle budgétaire?**

Je peux me prévaloir d'une **vaste expérience professionnelle** dans le domaine de la planification, de la gestion et du contrôle budgétaire des finances publiques:

- 1) **Planification budgétaire:** En tant que directrice générale du budget au ministère autrichien des finances, je suis notamment responsable de l'élaboration et de l'exécution du budget fédéral autrichien, soit un volume financier d'environ 80 milliards d'euros. Il m'incombe également de coordonner les relations financières fédérales avec les Länder et les municipalités, et de représenter les intérêts financiers autrichiens au niveau de l'UE. Je suis en outre responsable des flux de trésorerie entre le budget de l'UE et le budget fédéral autrichien.
- 2) **Gestion budgétaire:** En tant que directrice générale des services à la Cour des comptes autrichienne, j'ai été responsable de la gestion budgétaire de la Cour des comptes autrichienne et de l'exécution du budget de l'INTOSAI. Dans mes fonctions actuelles, en plus d'assumer la responsabilité générale du budget, je suis spécifiquement chargée de la mise en œuvre de quatre chapitres budgétaires: pensions – fonctionnaires fédéraux, péréquation financière, gestion de trésorerie, financements et contrats d'échange de devises.
- 3) **Contrôle budgétaire:** Au cours de de mes dix années d'activité à la Cour des comptes autrichienne, j'ai œuvré dans différents domaines et ai notamment largement contribué, en tant qu'auditrice, au contrôle des finances publiques.

Tout au long de cette **expérience professionnelle de plus de vingt ans** dans le domaine de la planification, de l'exécution et du contrôle des finances publiques, je me suis toujours attachée, dans l'exercice de mes responsabilités, à viser le plus haut niveau de qualité et d'objectivité. Je considère que **ma nomination, à l'unanimité** de tous les partis représentés au Conseil national autrichien, en tant que membre autrichien de la Cour des comptes européenne constitue une reconnaissance de ma compréhension des enjeux et de mes qualifications dans ce domaine.

Permettez-moi à présent de détailler les aspects susmentionnés:

- 1) Depuis 2016, en tant que directrice générale du budget au **ministère fédéral des finances**, je contribue de manière très significative à la **planification et à l'élaboration de la politique budgétaire autrichienne**. Tant la planification budgétaire à moyen terme que la programmation budgétaire annuelle du budget fédéral autrichien se déroulent sous ma responsabilité. En matière de politique budgétaire, l'objectif de finances durablement saines exige une budgétisation rigoureuse, tout en veillant à ce que le gouvernement puisse

mener à bien ses priorités. L'établissement du budget repose sur des analyses détaillées et des scénarios chiffrés fondés sur des prévisions économiques indépendantes et sur un examen minutieux des rallonges budgétaires demandées par les autres ministères. Il nécessite également l'élaboration de contre-propositions détaillées en vue d'atteindre les objectifs budgétaires. Sur la base des exigences européennes du pacte de stabilité et de croissance et conformément au plafond d'endettement fixé au niveau national, nous sommes parvenus ces dernières années à amorcer un **changement de paradigme budgétaire** et à obtenir un assainissement tangible sans dette supplémentaire; l'Autriche en profite désormais sur les marchés financiers internationaux, ce qui lui permet, dans la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19, de mettre en place un ensemble complet de mesures de soutien.

L'exécution budgétaire nécessite généralement une approche restrictive de la part du ministère fédéral des finances. Pour s'acquitter de ces tâches, il est essentiel, pour la direction générale du budget placée sous mon autorité, d'adopter une démarche extrêmement responsable, étant donné qu'en cas de besoins de financement pour de nouveaux projets, la valeur ajoutée de ceux-ci doit être objectivement mise en balance avec leurs répercussions budgétaires. Ce n'est qu'en s'appuyant sur des arguments solides qu'il est possible de respecter la trajectoire budgétaire et de garantir l'utilisation la plus efficiente et efficace possible des fonds publics. C'est ce que nous avons réussi à faire au cours des dernières années, comme le montrent les chiffres budgétaires autrichiens.

Mon champ de responsabilités recouvre également les négociations annuelles du **budget de l'UE** et les questions financières liées aux négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel. À ce titre, je suis également compétente pour des dossiers tels que les ressources propres de l'UE, la réforme du règlement financier de l'UE et la décharge budgétaire annuelle sur la base des rapports de la Cour des comptes européenne.

En outre, la mise en œuvre de la **réforme du droit budgétaire** a constitué un autre aspect marquant de mon action à la tête de la direction générale du budget. Grâce à cette réforme, l'Autriche a posé les jalons d'une gouvernance budgétaire moderne. La transparence budgétaire a été considérablement accrue, la mise en place d'une comptabilité d'exercice (*accrual budgeting*) a sensiblement amélioré la qualité de l'information financière, la planification à moyen terme a nettement renforcé la stabilité de la planification et la flexibilité des instruments budgétaires a été améliorée. La réforme du droit budgétaire a en outre introduit une analyse d'impact obligatoire pour les projets de réglementation et pour d'autres projets, qui évalue systématiquement leurs incidences concrètes (par exemple en matière d'égalité hommes-femmes, d'aspects financiers, économiques, environnementaux et sociaux) et est considérée comme un modèle international de gouvernance axée sur les résultats. La réforme a entre-temps fait l'objet d'une évaluation approfondie et la mise en œuvre des enseignements tirés de cette évaluation est en cours, sous ma responsabilité.

2) À la **Cour des comptes autrichienne**, j'ai été responsable, en tant que directrice générale des services, de la planification budgétaire, de l'élaboration et de l'exécution du budget, mais de «l'autre côté de la barrière», à savoir en tant qu'organe de pilotage budgétaire. La **gestion du budget** d'une Cour des comptes exige, d'une part, d'exercer une gestion particulièrement responsable et économe des fonds publics en raison de la fonction d'exemplarité de l'institution, mais aussi, d'autre part, de tenir compte de la nécessité de doter l'institution des ressources requises pour qu'elle puisse durablement mener à bien les missions de contrôle prévues. Outre le budget, mes responsabilités recouvraient des fonctions administratives classiques (gestion du personnel, des infrastructures, des systèmes informatiques, planification et développement, communication, service de liaison et secrétariat général de l'INTOSAI).

En particulier, en période de diminution des ressources, nous avons eu, entre autres, à résoudre la question de la réduction des budgets impartis tout en tenant compte de la nécessité de maintenir nos activités. Cela n'a été possible qu'en optimisant nos processus et en exploitant les possibilités d'économies qui en découlaient. Dans le même temps, au cours des négociations, nous avons fait valoir, avec succès, la nécessité de disposer d'un budget et d'effectifs adéquats. J'ai joué à cet égard un rôle décisif en tant que directrice générale des services.

La Cour des comptes autrichienne assure le secrétariat général de l'[INTOSAI](#). En tant que déléguée du secrétaire général pour les affaires financières, j'ai été responsable de l'exécution du **budget de l'INTOSAI**, qui est principalement alimenté par les cotisations de ses membres, et j'ai défendu les intérêts budgétaires de cette organisation.

La direction générale du budget que je dirige à l'heure actuelle gère 4 des 35 **chapitres budgétaires** du budget fédéral (pensions – fonctionnaires fédéraux, péréquation financière, gestion de trésorerie, financements et contrats d'échange de devises). Nous sommes responsables de leur planification, de leur gestion axée sur les résultats, ainsi que de leur exécution et de l'établissement des états financiers dans ce domaine. **Exercer le pilotage budgétaire** pour ces subdivisions est pertinent et permet un changement utile de perspective, y compris en matière d'exécution budgétaire.

J'ai également accumulé une expérience en matière de gestion des finances publiques dans mes fonctions au sein de **conseils de surveillance et d'administration**. De ma présidence du conseil de surveillance de l'Agence financière fédérale autrichienne – qui est responsable des emprunts de l'État, de la gestion de l'endettement et de la gestion de la trésorerie de l'État fédéral – et de la banque publique d'investissement AWS, j'ai pu tirer des enseignements qui ont également enrichi ma perspective.

Ma vaste expérience dans différents domaines de responsabilité constitue une base essentielle pour comprendre les enjeux auxquels sont confrontés d'autres acteurs et me permet bien souvent de contribuer à des solutions communes et constructives.

3) Dans le cadre des **fonctions que j'ai occupées pendant près de dix ans au sein de la Cour des comptes autrichienne**, j'ai eu l'occasion d'acquérir une connaissance approfondie du **contrôle** au niveau national, mais aussi international. Cette solide expérience en matière de contrôle et d'audit a également influé sur mon travail au quotidien au ministère fédéral des finances, où je me suis efforcée d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

Dans le cadre de ces activités de contrôle, j'ai aussi **commandé des audits**, en définissant, à ce titre, leurs orientations et en pilotant tant le processus d'audit proprement dit que l'utilisation des ressources. Ce faisant, j'ai particulièrement veillé à ce que l'équipe d'auditeurs se prépare de manière ciblée au contrôle, à ce que les orientations retenues lors de la phase de planification de l'audit se concrétisent et à ce qu'il soit mené à bien dans le respect du calendrier et des ressources qui lui ont été fixés. Dans l'exercice de cette responsabilité, j'ai veillé avec un soin particulier à garantir la qualité du contenu des conclusions de l'audit et des recommandations formulées. Les rapports d'audit des projets réalisés sous ma responsabilité attestent de cette approche.

J'ai en outre joué un rôle important dans le **processus d'assurance qualité** des quelque cent rapports annuels publiés par la Cour des comptes. Cette tâche m'a donné l'occasion de m'intéresser de près aux différents domaines de l'administration et du contrôle publics et de développer mes connaissances en la matière, ainsi que d'examiner les différentes méthodes d'audit et leurs résultats. En même temps, cette mission exigeait aussi de moi de bien connaître les rapports d'audit publiés ainsi que leurs recommandations, et, le cas échéant, de les expliquer et de les interpréter. J'ai ainsi acquis, en quelques années, une connaissance approfondie des activités de contrôle des cinq sections de la Cour des comptes, ce qui m'a permis d'étendre et d'approfondir mes connaissances dans l'ensemble du domaine de la gestion publique. J'ai également été responsable de l'élaboration de rapports destinés à alimenter le débat public et parlementaires.

J'ai joué un rôle déterminant dans le **processus stratégique** lancé en 2005 **pour redéfinir le positionnement de la Cour des comptes autrichienne** en participant, entre autres, à l'élaboration d'un schéma directeur, d'une stratégie et d'une nouvelle procédure de programmation. D'importants **projets de réforme de la Cour des comptes**, notamment dans le domaine des outils internes d'évaluation de l'impact (procédures d'enquête et de suivi) et de gouvernance axée sur les résultats, relevaient également de ma responsabilité. Dans le domaine des technologies de l'information, nous avons mené à bien de nombreux projets visant à améliorer la performance des services d'audit et avons assuré l'exécution en ligne des missions spécifiques prévues par la législation autrichienne sur les partis politiques et celle sur la transparence des médias. J'ai en outre été responsable des trois publications de la Cour des comptes traitant de questions relatives à la réforme de l'administration.

2. Quelles sont les principales réalisations de votre carrière?

Les deniers publics sont le fruit du travail des contribuables et j'entends, dans l'administration publique, les gérer de manière très responsable. Dans cette optique, je me suis toujours engagée en faveur de réformes visant à mieux utiliser les ressources, j'ai systématiquement veillé à l'efficacité et à l'efficience de l'utilisation du budget et contribué à une exécution stricte du budget en vue de l'assainissement des finances publiques en Autriche.

Dans le droit fil de cette démarche, je compte également mes **contributions à des réformes administratives** au rang de mes principales réalisations:

- la coordination et la mise en œuvre de projets de réforme administrative en tant que chef de cabinet de la vice-chancelière et ministre autrichienne des services publics et des sports (commission de réforme administrative, loi de 2001 sur la réforme de l'administration, réformes structurelles dans les ministères, introduction d'un suivi du personnel au niveau fédéral et d'un nouveau système de gestion des postes);
- le positionnement de la Cour des comptes autrichienne en tant que principal moteur de la réforme en Autriche. Il convient de noter à cet égard que je suis l'auteur de trois publications de la Cour des comptes consacrées à la réforme administrative, ainsi que de nombreuses contributions, y compris pour la commission de réforme et de déréglementation, qui ont contribué de manière déterminante à façonner l'image publique de la Cour des comptes en tant que moteur de la réforme;
- l'exercice 2016 de péréquation au niveau fédéral, qui a marqué le début d'une transformation systémique fondamentale dans la répartition des tâches; la péréquation a été rendue plus transparente et elle a été rationalisée et simplifiée;
- l'évaluation complète de la réforme de la législation budgétaire avec la participation de l'OCDE, du FMI et d'universités autrichiennes dans le but de faire évoluer la réglementation applicable;
- la mise en place d'un service de contrôle des dépenses et la sensibilisation à cette thématique au sein du ministère fédéral des finances, l'accent dans ce contexte ayant été clairement mis sur l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources budgétaires;

Je considère également que la réussite de l'assainissement budgétaire et les bons chiffres enregistrés ces dernières années au niveau budgétaire, ainsi que la solide implantation de l'Autriche sur le marché financier international comptent au rang de mes principales réussites. Nous avons réussi à amorcer une **inversion de tendance sur le plan budgétaire** et nous sommes parvenus à un assainissement tangible sans création de dette. La réalisation de la trajectoire budgétaire ne peut reposer que sur un travail minutieux et des arguments solides. Grâce au développement stratégique du travail du service, mes excellents collaborateurs ont apporté une contribution importante. Les bons résultats budgétaires, mais surtout le développement stratégique de mon service sont des

réalisations essentielles de mon parcours.

Le **développement des collaborateurs** ainsi que l'intégration réussie et le développement des jeunes collaborateurs et des cadres de demain dans le domaine dont j'ai la responsabilité sont pour moi décisifs, et j'aurais tendance à considérer que ce développement fait également partie de mes réalisations majeures.

Toutes les réalisations de ma carrière à ce jour m'ont, à mon sens, demandé **d'être indépendante et de ne pas me laisser influencer**. Parce que ces valeurs sont très importantes pour moi, j'estime également qu'une de mes grandes réussites a été de mener à bien ma formation de **juge**.

Je pense enfin que la **première place** obtenue par la Cour des comptes dans l'**indice de confiance** autrichien de mars 2012 est une reconnaissance éloquent du travail mené par cette institution indépendante et, dans le même temps, un succès pour moi, au regard notamment de la communication et du positionnement stratégique de la Cour des comptes autrichienne.

3. Quelle est votre expérience professionnelle au sein d'organisations internationales multiculturelles et plurilingues ou d'institutions établies en dehors de votre pays d'origine?

Les fonctions que j'ai occupées jusqu'à présent englobaient généralement d'importantes compétences internationales qui m'ont permis d'acquérir une expérience professionnelle pertinente au sein d'organisations internationales plurilingues, et dans la collaboration avec celles-ci.

Dès le début de ma carrière, j'ai acquis une **expérience au Parlement européen** qui m'a permis de découvrir le fonctionnement de celui-ci. En tant que collaboratrice d'un député au Parlement européen, j'étais chargée de la commission juridique et des droits des citoyens, de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures et de la commission institutionnelle, et j'ai été le témoin, à cette époque, de la démission de la Commission Santer, des travaux sur le traité d'Amsterdam et des préparatifs pour l'introduction de la monnaie unique. Ces expériences et connaissances, qu'on ne peut acquérir qu'en travaillant plusieurs années dans une institution, ont joué un rôle essentiel dans la suite de ma carrière et m'ont aidée de manière déterminante à comprendre le fonctionnement des institutions européennes.

Au **ministère fédéral des finances**, la représentation des intérêts financiers de l'Autriche au niveau de l'Union et la responsabilité pour les flux financiers entre le budget de l'Union et le budget fédéral autrichien relèvent de mon domaine de compétences, comme je l'ai précédemment indiqué. Dans ce contexte, je suis notamment chargée de la **négociation du budget annuel de l'Union**, y compris au regard de la procédure de conciliation et du Conseil ECOFIN Budget, et participe également, par le truchement de la commission des budgets et des instructions nationales requises à cet égard, à l'exécution du budget de l'UE (en particulier des budgets rectificatifs) et à la **procédure annuelle de décharge**. Ces missions ont été particulièrement difficiles dans le contexte de la

présidence de l'UE qui s'est achevée. À l'heure actuelle, les aspects financiers des négociations en cours sur le **cadre financier pluriannuel** relèvent également de mon domaine de compétences.

Dans le cadre de mes fonctions à la **Cour des comptes autrichiennes**, j'ai acquis une vaste expérience internationale dans plusieurs domaines.

D'une part, la Cour des comptes autrichienne est le **secrétariat général** de l'[INTOSAI](#). Le secrétariat général de la Cour des comptes autrichienne assume des fonctions administratives centrales pour l'INTOSAI, appuie l'action du comité directeur et du congrès, facilite la communication entre les membres et organise des séminaires et des projets spéciaux. Le service compétent relevait de ma responsabilité. À ce poste, j'étais notamment chargée, en sus des questions budgétaires évoquées ci-dessus, de la préparation des réunions du comité directeur et du congrès et de séminaires, et j'ai contribué à des travaux des groupes de travail sur la communication et sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle.

D'autre part, mes fonctions au sein de la Cour des comptes autrichienne englobaient **les relations avec les cours des comptes des États membres de l'Union et la Cour des comptes européenne**. En préparation du comité de contact annuel, qui réunit les présidents des cours des comptes de l'Union et de la Cour des comptes européenne, j'ai participé aux réunions des agents de liaison. Lors de ces réunions, qui servent à échanger des expériences et à débattre des questions d'actualité concernant l'audit public de l'utilisation des ressources de l'Union, j'ai notamment soulevé la question du développement de l'audit de la performance par la Cour des comptes européenne. Cet aspect était particulièrement important pour l'Autriche, car ces audits visent une utilisation efficace des aides de l'Union.

J'ai également pu acquérir une solide expérience dans le cadre du **projet d'évaluation par les pairs mené en Norvège** en collaboration avec la Cour des comptes européenne, projet dont j'ai assumé la direction du côté autrichien et qui s'est concentré sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution de la mission d'audit public et, en particulier, des activités de relation publique.

4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?

La législation budgétaire autrichienne ne prévoit pas de procédure de décharge comparable à celle prévue pour le budget de l'Union. La Cour des comptes autrichienne présente les comptes fédéraux au Conseil national, qui les examine et les approuve. La décharge globale ainsi octroyée vaut donc également pour les chapitres budgétaires dont je suis responsable.

Pour les sociétés au conseil de surveillance desquelles je siège, la décharge m'a été accordée ou est en passe de l'être.

5. Quel poste avez-vous précédemment occupé à la suite d'une nomination politique?

Je n'ai occupé aucune fonction politique jusqu'ici.

6. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous ayez participé au cours de votre carrière?

- 1) le repositionnement et la réorientation stratégique de la Cour des comptes autrichienne et la mise en œuvre des réformes y afférentes;
- 2) le renversement de tendance de la politique budgétaire autrichienne dans le sens de l'équilibre budgétaire;
- 3) la mise en place rapide et sans lourdeurs bureaucratiques d'un fonds de gestion de la crise du COVID-19 destiné à assurer le financement de mesures visant à atténuer les répercussions négatives de cette crise.

Indépendance

7. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs fonctions «en pleine indépendance». Comment respecteriez-vous cette obligation dans l'exercice de vos futures fonctions?

Outre l'utilisation optimale des fonds publics, l'indépendance, la transparence, l'objectivité, l'intégrité et la qualité sont pour moi des **valeurs essentielles**. Le choix de me former pour devenir juge comme celui de passer à la Cour des comptes ont été largement dicté par ma volonté de travailler pour des institutions publiques fortes et indépendantes, qui accomplissent leur mission dans un souci de qualité et d'objectivité, en s'appuyant sur des faits, dans le total respect des principes d'intégrité et d'indépendance.

Il va donc de soi que j'accorde la plus haute importance à ces valeurs dans l'exercice de mes fonctions, valeurs qui ont également été prégnantes dans l'exercice de mes fonctions en tant que **présidente du comité d'éthique de la Cour des comptes**. Ce comité a été créé pour sensibiliser aux principes et aux règles du code de conduite ainsi que pour aider et conseiller les collaborateurs de la Cour des comptes, en s'appuyant sur les déclarations de Lima et de Mexico.

J'accorde une grande importance à la mise en œuvre de ces **valeurs dans l'exercice de mes fonctions au quotidien**. Cela demande d'une part une préparation solide et étayée par des arguments et, d'autre part, une conduite et une capacité de persuasion à l'avenant. Jusqu'ici, je me suis toujours reposée sur ces deux piliers dans l'exercice de fonctions. Cette démarche demande certes davantage d'efforts ponctuellement, mais à moyen et à long terme, elle est cependant source d'acceptation ainsi que de capacité de persuasion et de motivation. Je cherche également à être un **modèle** pour transmettre ces valeurs.

Il est donc évident que je ferais de ces valeurs, et notamment de l'indépendance totale, si je devais être nommée membre de la Cour des comptes européenne, le fondement de mon travail à l'avenir. Cela signifie que je m'acquitterai de mes fonctions **sans me laisser influencer par des arguments infondés**, en m'appuyant uniquement sur la plus grande objectivité, sur des chiffres et des faits bien établis, et en m'assurant toujours qu'il n'y ait pas le moindre doute sur un quelconque conflit d'intérêts et que j'exerce mon rôle de membre de la Cour des comptes européenne de manière exemplaire.

8. Vous ou vos proches (parents, frères et sœurs, partenaire, enfants), participez-vous à

des activités commerciales, avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière ou êtes-vous tenue par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités?

Non

9. Êtes-vous disposée à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics?

Il va de soi que je suis tout à fait disposée à fournir toutes les informations requises.

10. Êtes-vous actuellement partie à une action en justice en cours? Précisez, le cas échéant.

Je ne suis partie à aucune action en justice en cours.

11. Occupez-vous une fonction ou exercez-vous un mandat politique? Si oui, à quel niveau? Avez-vous occupé une fonction politique au cours des 18 derniers mois? Précisez, le cas échéant.

Je n'occupe aucune fonction politique et je n'exerce ni n'ai exercé aucun mandat politique.

Les fonctions que j'exerce actuellement au sein de conseils d'administration et de surveillance ne sont pas de nature politique, mais émanent de mes fonctions de fonctionnaire du ministère fédéral des finances. Si je venais à être nommée membre de la Cour des comptes européenne, je renoncerais bien sûr ces fonctions.

12. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposée à renoncer à tout mandat électif ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein d'un parti politique?

Je n'ai jamais été affiliée à aucun parti politique et je n'occupe aucun mandat électif ni fonction au sein d'un parti.

13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués?

En pareil cas, je réagis exactement de la même manière que dans tout autre cas impliquant un ressortissant d'un autre État membre. En cas de soupçons, je prendrais de manière proactive et professionnelle les mesures prévues conformément aux dispositions légales et aux règles internes de la Cour des comptes européenne.

Veiller rigoureusement à ce qu'aucune de mes actions ne suggère l'existence d'un conflit d'intérêts est pour moi une évidence. La lutte contre la fraude, la corruption et les irrégularités est essentielle pour préserver la confiance dans les institutions. En cas de soupçons, des mesures énergiques, s'inscrivant dans le cadre d'une culture de tolérance zéro, sont donc de la plus haute importance et doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais par tous les organes compétents.

Exercice des fonctions

14. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public? Comment la Cour des comptes pourrait-elle contribuer à la faire appliquer?

Le monde politique et le service public doivent à **juste titre s'interroger toujours plus avant sur l'efficacité et l'impact** des activités menées. Les aspects tels que l'efficience, l'efficacité et l'impact sont au cœur des discussions sur la bonne gestion financière. Les citoyens veulent à juste titre des réponses à leurs questions au sujet de l'emploi le plus efficace possible et de l'impact le plus élevé de l'argent de leurs impôts. Les questions de gouvernance budgétaire ne tournent plus uniquement autour de l'allocation des moyens financiers, mais avant tout autour de l'effet attendu des mesures menées. Dans l'intérêt du meilleur emploi possible des fonds publics, j'estime que ces aspects doivent être renforcés et développés et qu'il convient de **passer d'une approche axée sur les entrées à une approche axée sur les résultats**.

L'évolution culturelle vers un intérêt davantage porté à cette bonne gestion financière est achevée dans de nombreux domaines. Le service public autrichien a ainsi été précurseur depuis la réforme budgétaire de 2013 dans cette approche axée sur les résultats.

L'utilisation d'analyses d'impact axées sur les résultats pour les propositions d'actes législatifs et les projets ainsi que les objectifs d'impact contraignants assortis de mesures concrètes et d'indicateurs dans les documents budgétaires ont entraîné une importante amélioration de la qualité du service public autrichien.

Dans le droit fil de cette évolution, outre la question de l'emploi légal et régulier des fonds publics se pose désormais, dans le domaine de l'**audit**, avant tout **la question de la bonne utilisation efficace et efficiente de ces fonds**. L'audit des finances publiques doit y répondre en **mettant l'accent sur l'audit de performance**. L'audit des finances publiques doit non seulement contrôler l'emploi légal et régulier des fonds publics, mais aussi et surtout s'intéresser à la bonne utilisation efficace et efficiente de ces fonds pour atteindre les objectifs politiques fixés et contribuer à améliorer la gestion financière au moyen de recommandations adéquates. Les audits de performance doivent fournir aux décideurs une base solide pour les décisions stratégiques visant à mieux administrer le service public.

Pour vérifier que les politiques et programmes atteignent bien les objectifs fixés et que les moyens financiers sont utilisés de façon optimale, il faut une perspective élargie, ce qui peut aussi représenter un défi pour les pratiques de travail bien ancrées des institutions d'audit. Ce travail est cependant source d'une **importante valeur ajoutée pour la capacité d'action des organismes publics axée sur l'avenir et sur les réformes**. L'avis extérieur que représente l'audit des finances publiques peut fournir des indices afin de prévenir les défaillances, de remettre en question les structures et procédures habituelles mais avant tout agir comme déclencheur de réformes auprès des décideurs. Cette contribution à un meilleur emploi des fonds publics est également source, pour l'organisme qui effectue cet audit ainsi que pour les hommes et femmes qui y travaillent, d'un sentiment de satisfaction tiré de leur activité. L'activité d'audit doit répondre elle aussi aux exigences d'efficacité et d'impact dans l'utilisation des moyens déployés.

15. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Comment amélioreriez-vous la coopération entre la Cour et le Parlement européen (sa commission du contrôle budgétaire, en particulier) en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique?

Le contrôle public des dépenses est, avec la souveraineté budgétaire, un important pilier du système démocratique. Pour mener ce rôle à bien aussi efficacement que possible, les institutions compétentes en la matière doivent apporter un soutien adéquat.

Pour la procédure de décharge mais aussi dans le cadre de ses rapports spéciaux, la Cour des comptes européenne doit fournir **une base exhaustive, solide et objective et du plus haut niveau de qualité pour les travaux parlementaires**, et assurer ainsi la transparence nécessaire au contrôle parlementaire. Les députés au Parlement européen ainsi que les citoyens doivent pouvoir se fier à la qualité de ses constatations et évaluations, ses rapports doivent être présentés en temps utile avant la prise des décisions et elle doit formuler des recommandations concrètes sur les mesures à prendre dans les différents domaines d'action.

Les domaines qu'elle contrôle doivent aborder avant tout les **sujets actuels pertinents pour l'avenir** et couvrir les grands domaines de risque. Un dialogue structuré sur ces sujets avec le Parlement européen (sa commission du contrôle budgétaire) est, en tout état de cause, essentiel.

À la Cour des comptes autrichienne, j'ai été responsable pendant dix ans du service des relations parlementaires avec le Conseil national et les parlements régionaux. Cette expérience m'a montré que les rapports, **les recommandations concrètes sur les mesures à prendre ainsi que les processus de suivi devaient être clairs et lisibles**, et que cet aspect était décisif pour la réussite du contrôle des finances. Une bonne présentation du rapport et des conclusions dans le cadre des recommandations à la commission du contrôle budgétaire mais aussi des différentes commissions spécialisées peut aussi s'avérer précieuse.

Lorsque ces conditions sont remplies, le Parlement dispose alors d'une **base solide pour s'acquitter de sa mission de contrôle** dans l'intérêt de la responsabilité démocratique mais aussi de la légitimité et de la pérennité de l'Union européenne en général.

16. Quelle valeur ajoutée apporte selon vous la réalisation d'audits de la performance et de quelle façon devrait-on tenir compte des conclusions de ces derniers pour ce qui est des procédures de gestion?

Dans le cadre d'une culture de bonne gestion financière au sein d'un service public, on attend certaines choses d'un audit des finances publiques. Les fonds publics proviennent des contribuables, et nous sommes donc responsables vis-à-vis d'eux. Les fonds publics devraient dès lors être déployés de manière aussi responsable, efficiente et efficace que possible pour atteindre les objectifs visés par nos politiques et nos programmes et garantir ainsi un emploi optimal des ressources.

C'est généralement sur ces **questions d'importance majeure** que portent les **audits de**

performance. Comme je l'ai déjà expliqué, on attend du contrôle des finances publiques que l'activité d'audit se développe conformément à cette évolution et **s'aligne sur ces principes.** La Cour des comptes autrichienne réalise principalement des audits de performance et le service public autrichien a ainsi été précurseur depuis la réforme budgétaire de 2013 dans le déploiement des fonds publics axé sur les résultats. Aussi bien à la Cour des comptes autrichienne qu'au ministère fédéral des finances, j'ai pu observer la valeur ajoutée qu'apportaient la vision plus large des audits de performance et les avantages d'une approche axée sur les résultats. Je considère les principes, fixés dans la constitution autrichienne, d'approche axée sur les résultats, de transparence, d'efficacité et de présentation aussi fidèle que possible de la situation financière comme des modèles de bonnes pratiques.

Il est normal d'attendre de la part des autorités budgétaires des contrôles mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des fonds publics ainsi que des déclarations sur la réalisation des objectifs politiques et des recommandations dans l'intérêt du meilleur emploi possible des fonds publics. Les rapports publics d'audit sur les résultats fournissent aux décideurs, aux directeurs ainsi qu'au personnel des institutions publiques une base générale pour améliorer le travail des institutions dans l'intérêt d'une utilisation optimale des fonds publics. Ils sont sources de transparence, rendent ainsi les actions plus visibles et renforcent la probabilité d'une mise en œuvre. Enfin, ils renforcent la confiance des citoyens. Cette **valeur ajoutée apportée par les audits de performance** et les rapports spéciaux qui en découlent devrait donc être **plus fréquemment mise à profit.** Si je suis nommée à la Cour des comptes européenne, je mettrai à profit mon expérience des audits de performance et de l'approche axée sur les résultats dans l'intérêt des objectifs de l'Union européenne.

17. Comment pourrait-on améliorer la coopération entre la Cour des comptes, les institutions de contrôle nationales et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union européenne?

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose à juste titre, dans son **article 287**, que la Cour des comptes européenne et les institutions de contrôle nationales **pratiquent une coopération empreinte de confiance et respectueuse de leur indépendance.**

Une coopération empreinte de confiance et respectueuse de l'indépendance requiert de comprendre les positions des uns et des autres. Cela est d'autant plus important que cette diversité, qui est l'une des qualités particulières de l'Union européenne, se manifeste également au niveau de la Cour des comptes. Les cours des comptes nationales ont, de par leur histoire, des positions juridiques et domaines d'activités différents, et couvrent le contrôle des finances, de la conformité et de la performance à des degrés différents; **chacune d'elle a ses forces propres.** Il en va de même pour la mise en œuvre des programmes et politiques de l'Union européenne au niveau national.

C'est pourquoi il est certes difficile, mais d'autant plus efficace dans la coopération et les audits, de mettre l'accent sur **l'importance d'apprendre auprès des meilleurs** et de discuter de ces conclusions au niveau européen et national ainsi que d'appliquer les

recommandations.

Cette démarche coopérative est d'autant plus essentielle qu'une grande partie du budget de l'Union est exécutée dans le cadre d'une gestion partagée des ressources, et qu'une utilisation optimale des ressources ne peut être **garantie que si les deux partenaires participant à l'audit des finances publiques y veillent tous les deux.**

Comme je l'ai déjà expliqué, mes fonctions au sein de la Cour des comptes autrichienne comprenaient également les relations avec les cours des comptes des États membres de l'Union et la Cour des comptes européenne, auprès de laquelle j'ai notamment appuyé la demande de l'Autriche de renforcer les audits de performance effectués par la Cour des comptes européenne.

Les évolutions qui ont eu lieu depuis lors sur la base de la nouvelle stratégie de la Cour des comptes européenne, à savoir l'accent mis sur les audits de performance, la meilleure coordination des programmes d'audit et la réalisation optimale des audits conjoints, représentent sans aucun doute d'autres avancées majeures dans l'amélioration de la coopération. Je compte **poursuivre sur cette lancée.**

Par ailleurs, la **coopération** de la Cour des comptes européenne avec les **parlements nationaux** et les **institutions nationales** revêt elle aussi une importance décisive. Étant donné l'importance budgétaire de la gestion partagée des ressources, il est essentiel de mettre l'accent sur l'amélioration de l'utilisation des fonds de l'Union en coopération avec les États membres. La Cour des comptes européenne et le Parlement européen devraient donc également mettre l'accent sur ce domaine d'action avec les parlements nationaux et les autorités de contrôle nationales.

18. En quoi modifieriez-vous les rapports de la Cour des comptes pour donner au Parlement européen toutes les informations nécessaires sur l'exactitude des données fournies par les États membres à la Commission européenne?

Comme je l'ai déjà mentionné dans ma réponse à la question précédente, la **coopération empreinte de confiance** et respectueuse de leur indépendance entre la Cour des comptes européenne et les autorités de contrôle nationales est **l'une des clés du succès de l'audit des finances publiques** dans toutes les activités d'audit. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons atteindre les objectifs fixés au niveau européen et réduire le taux d'erreurs.

Cette démarche coopérative est par ailleurs essentielle pour fournir au Parlement européen des constatations d'audit adéquates ayant un lien concret avec les États membres. Les autorités de contrôle nationales se distinguent par leur compréhension des particularités régionales et par leur connaissance de fond détaillée de ces dernières, tandis que la Cour des comptes européenne jouit pour sa part d'une vision d'ensemble et d'une approche «européenne» en réseau. **L'échange de constatations d'audit et de données tirées des audits dans le cadre légal** est donc pertinent aussi bien du point de vue de l'utilisation efficace des ressources d'audit que de celui de l'efficacité des audits eux-mêmes.

Ceci suppose d'appliquer des **normes uniformes** d'audit et de veiller à un **échange des expériences** en la matière entre les entités chargées de la réalisation desdits audits. Les ateliers communs et les **programmes de formation** ainsi qu'un **échange réciproque**

d'auditeurs contribuent en tout état de cause à la compréhension mutuelle et à la connaissance des spécificités des uns et des autres. Le programme de MBA sur l'audit public initié par la Cour des comptes autrichienne avec l'université de Vienne en est, selon moi, un bon exemple.

La manière de préparer les rapports, en particulier dans les dossiers complexes, revêt également un caractère décisif. Pour les sujets détaillés, il est également essentiel de mettre en avant – sur la base de constatations globales et valides – les déclarations centrales et d'attirer l'attention sur les informations indispensables au travail parlementaire en les reliant aux recommandations pertinentes pour améliorer la perception, par le grand public, des tâches effectuées et aux exemples de bonnes pratiques.

Autres questions

19. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Oui.

J'ai postulé pour cette fonction car je souhaite contribuer au meilleur emploi possible des ressources publiques et au bon fonctionnement des institutions dans l'intérêt des objectifs européens. Je veux renforcer la confiance dans les travaux européens, améliorer l'utilisation des ressources et promouvoir la réalisation optimale des objectifs politiques dans l'intérêt du contribuable européen.

Cela implique que je puisse exercer ma fonction dans une collaboration empreinte de confiance avec les institutions concernées. Le traité lui-même attend des membres de la Cour des comptes européenne qu'ils fassent preuve d'indépendance, qu'ils disposent des qualifications adéquates et qu'ils exercent leurs fonctions dans l'intérêt de l'Union européenne.

Si je ne parvenais pas à convaincre le Parlement, au cours de cette audition, que je suis professionnellement et personnellement à la hauteur de cette fonction, que j'adhère pleinement aux objectifs d'une institution d'audit indépendante et à ce qui est légitimement attendu de ses membres, je ne disposerais alors pas d'une base adéquate pour exercer mes fonctions de la manière que je souhaite. Je retirerais donc ma candidature.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

Titre	Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat AT
Références	07630/2020 – C9-0129/2020 – 2020/0802(NLE)
Date de consultation / demande d'approbation	5.5.2020
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	CONT 13.5.2020
Rapporteurs Date de la nomination	Mikuláš Peksa 15.5.2020
Examen en commission	25.6.2020
Date de l'adoption	25.6.2020
Résultat du vote final	+: 16 -: 11 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Matteo Adinolfi, Olivier Chastel, Caterina Chinnici, Lefteris Christoforou, Corina Crețu, Ryszard Czarnecki, Tamás Deutsch, José Manuel Fernandes, Luke Ming Flanagan, Daniel Freund, Isabel García Muñoz, Cristian Ghinea, Monika Hohlmeier, Joachim Kuhs, Ryszard Antoni Legutko, Claudiu Manda, Younous Omarjee, Tsvetelina Penkova, Sabrina Pignedoli, Petri Sarvamaa, Angelika Winzig, Lara Wolters, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Gilles Boyer, Jeroen Lenaers, Mikuláš Peksa, Antonio Maria Rinaldi, Ramona Strugariu, Viola Von Cramon-Taubadel
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Bogdan Rzońca
Date du dépôt	29.6.2020